

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 FEVRIER 2015**

Présents : Mmes : BOYAT Sylvie et DWORAK Bogéna
Mrs : BOINNARD Cyril, CONVERSET Jacques, CURT Patrick, DELERCE Olivier, DUPONT Eric,
JOSSERAND Jean-François, MENOUD Julien, MORAND Jean Claude et MUDRY Stéphane.

Bogéna DWORAK s'est proposée comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 19h15.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 16 janvier 2015.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour.

2. Point sur l'urbanisme :

- Certificats d'Urbanisme :
 - ROSSET Camille, MORAND Denise, ROSSET Guy, ROSSET Raymond, MORALLET Suzanne et BOINNARD Daniel
Lieu-dit : « La Combette »
Références cadastrales : B 1014 – 1015 – 1017 – 1018 – 1030 – 1031 – 3436
Objet : Aménagement de parcelles en 8 lots pour constructions de 7 chalets d'habitation (aucune construction sur le lot n°4) et aménagement d'une voie privée.
Observations :
 - Le lot n°4 est dans le périmètre de protection de la source.
 - L'assainissement (eaux pluviales et eaux usées) devra OBLIGATOIREMENT être ramené en dehors du périmètre de protection.Avis : Favorable en respectant les observations données.
 - MUDRY Sébastien
Lieu-dit : « Malaliutaz »
Références cadastrales : A 2837 – 3089
Objet : Construction d'une habitation principale (100 m²).
Avis : Favorable en respectant les observations données.
- Permis de Construire :
 - MORALLET Christophe
Lieu-dit : « La Bronne »
Référence cadastrales : B1162
Objet : Création de 2 abris bois de 22 m²
Avis : Favorable en respectant les observations données.
 - BOINNARD Eddy
Lieu-dit : « Sous Seytroux »
Référence cadastrales : A 2886
Objet : Construction d'un grenier et d'un abri voiture (20,24 m²)
Avis : Favorable en respectant les observations données.

Le lundi 6 février 2015, la commission d'urbanisme s'est réunie pour étudier la déclaration préalable et le permis de construire suivants :

- Déclaration Préalable :
 - BAUD Jérôme
Lieu-dit : « Le Sey »
Références cadastrales : A 3028 – 1380 – 3057
Objet : Terrasse sur abri jardin. (19,30 m²)
Avis : Favorable en respectant les observations données.
- Permis de Construire :
 - VAUTHAY Marcel
Lieu-dit : « Le Cul du Clos »
Références cadastrales : A 1487 – 1488 – 1489 – 1481 – 1460 – 1483 – 1484
Objet : Agrandissement du fenil et couverture de la plate-forme à fumier
Avis : Favorable en respectant les observations données.

3. Convention fourniture électricité :

Le SYANE propose de faire un regroupement d'achat pour les collectivités qui ont des bâtiments qui consomment plus de 36KW (Halte du Moulin).

Une étude a été faite sur les économies susceptibles d'être faites s'il y a coupure nocturne de l'éclairage public. Il semblerait qu'à partir de 4h ces économies soient notables, le conseil devra définir les horaires concernés.

4. Convention avec la Mairie de Le Biot pour la STEP :

La convention de mise à disposition de la STEP du BIOT est quasi finalisée.

Le droit d'entrée sera calculé sur le coût réel des travaux - subvention avec un amortissement sur 30 ans. Le coût sera calculé avec une côte part sur le nombre d'unité logements de chaque commune (1 unité +3 personnes).

Au 1er janvier 2017 (date de début) 350 logements de SEYTROUX seront raccordés à la STEP (283 aujourd'hui + une perspective de construction) et 950 logements pour la commune du BIOT (de 860 aujourd'hui + une perspective de construction).

Solde après déduction des subventions : amortissement 1 426 213 € HT sur 30 ans = 47 450 € HT/an
Participation de la commune de SEYTROUX :

- 1 426 213 – 285 240 (6 années amortissement STEP par la commune du BIOT : 2010 - 2016)
= 1 140 973 € HT
- 1 140 973 € HT : 1 300 logements = 877 € HT/logement
Pour SEYTROUX : 877 € HT x 350 logements = 306 950 € HT arrondi à 300 000 € HT

Le conseil approuve cette convention à l'unanimité.

5. Désignation délégués Communes Forestières de France:

L'ONF viendra nous faire un point sur les forêts et les travaux envisageables.
Une réunion avec L'ONF aura lieu le vendredi 6 mars à 18 h 30.

6. Convention de financement travaux d'assainissement de Saint Martin :

La convention de financement travaux d'assainissement de Saint Martin a été finalisée avec le syndicat d'eau et d'assainissement et avec l'agence de l'eau.

7. Compte de Gestion - Compte Administratif - Affectation des résultats 2014 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion et le compte administratif 2014 comme suit :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT GLOBAL
RECETTE	DÉPENSES	RÉSULTAT	RECETTE	DÉPENSES	RÉSULTAT	
COMMUNE	769.960,56	288.370,03	481.590,53	595.859,54	1.079.096,88	- 1.646,81 €
MULTISERVICES	42.418,42	24.222,20	18.196,22	48.573,73	18.274,95	48.495,00 €
FORESTIER	49.432,43	10.890,14	38.542,29	94.881,53	127.170,38	6.253,44 €
EAU & ASSAIN.	188.792,25	135.995,44	52.796,81	402.014,31	469.688,08	- 14.876,96 €
C.C.A.S.	105,68		105,68	-	-	105,68 €
RÉSULTAT						38.330,35 €

Décide d'affecter les résultats 2014 au Budget Primitif 2014.

8. Point sur l'intercommunalité.

URBANISME

La compétence sera remise à la CCHC dès le mois de juin 2015.

La réunion est clôturée à 22h.